ART. PREMIER N° 305

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 305

présenté par M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« contrôler ces documents »

les mots:

« procéder aux contrôles »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.